

Séminaire d'information sur les services et les investissements dans le contexte de l'APE UE-Afrique de l'Ouest

Dakar, les 22 et 23 janvier 2009

Les 22 et 23 janvier 2009 s'est tenu un séminaire d'information organisé par la Commission européenne sur les services et les investissements dans le contexte des négociations sur l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest. Le but du séminaire était d'informer tous les décideurs et toutes les parties prenantes de premier plan sur ce volet complexe et parfois méconnu des négociations tout en permettant de mieux comprendre les positions et les préoccupations de toutes les parties.

Participants et ordre du jour

Le séminaire a rassemblé des représentants des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et de la presse des 16 pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que des commissions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui y ont participé activement. Des exposés ont été présentés par le ministre sénégalais du commerce, la Commission européenne, le commissaire au commerce de la CEDEAO et un représentant de la commission de l'UEMOA, un consultant sénégalais spécialiste des services, un consultant européen qui travaille à une étude sur le degré d'ouverture de l'Afrique de l'Ouest aux services étrangers, ainsi que par des représentants du secteur privé du Sénégal et du Burkina Faso.

Parmi les grands thèmes abordés au cours des deux jours figuraient l'importance générale des services pour l'économie, les points forts et les points faibles des services en Afrique de l'Ouest, le degré d'ouverture de l'Afrique de l'Ouest aux services étrangers et les perspectives d'exportation de services qui s'offrent aux prestataires ouest-africains, de même que des expériences spécifiques du monde des affaires. Les participants ont également examiné le cadre de l'APE proposé par la Commission européenne, passé en revue l'expérience des négociations du chapitre sur les services et les investissements de l'APE conclu avec les États des Caraïbes et ont approfondi la question de savoir de quelle manière l'Afrique de l'Ouest pourrait négocier les services et les investissements dans l'APE.

Les services: l'épine dorsale de l'économie

L'un des messages essentiels délivrés lors des interventions est que les services sont aussi devenus l'épine dorsale de l'économie dans les pays en développement et qu'il est capital, pour le développement de l'Afrique de l'Ouest, de stimuler la croissance dans ce secteur. L'importance des services aujourd'hui s'explique par la mutation qu'ils ont connue ces vingt dernières années: non seulement ils font désormais partie intégrante de l'économie globale des pays, mais ils donnent aussi lieu, à présent, à un commerce transfrontalier. La mondialisation a induit une transformation des échanges commerciaux, à laquelle les services n'ont pas échappé. À titre d'exemple, les services qui étaient auparavant des monopoles d'État ont subi des réformes d'envergure qui ont abouti à leur privatisation et à leur libéralisation. Les répercussions des nouvelles technologies de communication et de l'internet accentuent davantage le caractère dynamique et innovant des services.

Dans leurs exposés, les intervenants ont souligné que la part que représentent les services dans les économies nationales ne cesse de croître et dépasse peu à peu celles de l'agriculture et de l'industrie; les services sont même devenus indispensables à ces secteurs, car le transport des marchandises, l'amélioration de la production et le commerce des produits en sont tributaires. Parmi ces services figurent, entre autres, le transport et la logistique, les conseils techniques, la comptabilité, les services financiers et les services juridiques. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, la part des services dans le PIB national varie de 20 % à plus de 60 % et les secteurs des services emploient environ 30 % des travailleurs.

En outre, le taux de croissance annuel moyen des exportations de services est de 15 à 25 % dans certains des pays de la région, notamment au Cap-Vert, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria et au Sénégal. Au vu de ces évolutions, les participants se sont accordés à reconnaître que les

services constituaient une part essentielle de l'économie et offraient un potentiel de croissance pour la région, voire un potentiel d'exportation.

Les priorités en Afrique de l'Ouest

Compte tenu de ces constatations, les participants se sont penchés plus particulièrement, pendant ces deux jours, sur les priorités de l'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire les secteurs qui offrent un potentiel d'exportation, les secteurs indispensables au développement et à la croissance économique, ainsi que sur les avantages qu'un APE pourrait apporter à cet égard. Plusieurs secteurs prioritaires ont été mis en évidence au cours des débats, soit parce qu'ils sont jugés indispensables au développement de la région, soit parce qu'ils offrent un potentiel d'exportation.

Secteurs clés

- Les services d'infrastructures, en général
- Les services de communication
- Les transports
- Les services financiers
- Les services aux entreprises, y compris les services spécialisés
- Le tourisme
- Les services de construction
- Les services culturels et les sports

Les participants ont discuté d'une autre question importante: celle de savoir comment le commerce des services et l'inclusion, dans un accord, des investissements dans les secteurs autres que les services contribuent au développement économique de la région. Ils ont tiré comme conclusion que les objectifs premiers de l'accord étaient d'attirer des investissements étrangers directs, surtout dans les services d'infrastructures, ainsi que de l'expertise et du savoir-faire, notamment pour accroître, en Afrique de l'Ouest, le niveau de formation et les qualifications professionnelles nécessaires aux services et pour proposer des services meilleur marché et plus efficaces aux utilisateurs finaux, de manière à améliorer la compétitivité générale de l'économie et à offrir aux prestataires de services ouest-africains de nouveaux débouchés d'exportation vers la Communauté européenne.

Un autre point épineux abordé par les participants était la question de savoir pourquoi la Commission européenne proposait de ne pas faire porter l'accord en question uniquement sur l'établissement de prestataires de services et de soumettre aussi aux règles les investissements dans les autres secteurs. Les représentants de la Commission européenne ont expliqué que leur proposition accordait explicitement la priorité à l'établissement de prestataires – pas uniquement aux investissements à court terme, mais à la création de valeur à long terme dans les pays, à la création d'emplois et, de ce fait, à un meilleur transfert de connaissances. À cet égard, les entraves à l'établissement de prestataires sont les mêmes pour les sociétés du secteur des services que pour celles des autres secteurs.

Libéralisation et réglementation

Concernant les entraves au commerce des services, les participants ont également souligné qu'un APE visant à libéraliser le commerce des services n'avait pas pour objectif de déréglementer les secteurs, mais au contraire de renforcer les meilleures pratiques réglementaires. Les participants ont constaté que les secteurs des services étaient souvent caractérisés par un degré élevé de réglementation nationale – ce que l'APE concerné ne remet pas en question. En effet, l'APE fait référence à la réglementation dans le but d'instaurer une approche commune des services clés, tels que les télécommunications, les services énergétiques, les services postaux et de courrier, les services financiers, les services informatiques et le transport maritime.

Ce point de discussion est étroitement lié à la question de savoir comment l'Afrique de l'Ouest peut relever le défi de renforcer ses capacités dans le secteur des services et améliorer ses capacités en matière de réglementation. Les participants se sont dits convaincus que l'assistance technique et l'échange de meilleures pratiques étaient indispensables pour la région.

L'APE va au-delà de l'accord général sur le commerce des services (AGCS)

Les participants ne se sont pas contentés d'évoquer l'importance des services proprement dits et ont étudié en profondeur les raisons pour lesquelles il est proposé de conclure un APE avec l'Union européenne, en le replaçant dans le contexte du cadre multilatéral pour les services existant au niveau de l'OMC. À cet égard, plusieurs intervenants ont comparé, dans leur exposé, les engagements pris dans le contexte de l'AGCS, tels qu'ils sont aujourd'hui, à ce qu'il en est dans les faits de la libéralisation des services dans les pays d'Afrique de l'Ouest. La plupart des engagements datant du milieu des années 90, il est évident que de nombreux secteurs de services ont fondamentalement changé depuis, en raison des réformes et des mutations technologiques, qui pourraient permettre aux pays ouest-africains d'aller éventuellement au-delà des engagements qu'ils avaient pris dans le contexte de l'AGCS.

Par ailleurs, un intervenant a fait observer qu'un accord bilatéral tel que l'APE donnait la possibilité d'en adapter les dispositions et les engagements aux besoins précis de la région, les rendant bien plus efficaces pour le développement.

La Commission européenne a évoqué, à cet égard, la grande liberté de manœuvre offerte par son accord avec les États des Caraïbes et, ce qui est tout aussi important, a expliqué qu'un tel accord permettait à la Communauté européenne d'offrir à ses partenaires des pays en développement des engagements qui vont au-delà de ce que la Communauté offrirait dans le contexte des négociations de l'OMC sur les services.

Sur ce point, l'examen des différents moyens de faire le commerce des services à l'échelle transfrontalière a fait apparaître un sujet de préoccupation majeur. Les quatre modes de prestation de services sont les suivants: la prestation transfrontalière de services (les services à distance, par exemple), la consommation d'un service à l'étranger (dans le tourisme, par exemple), l'établissement d'une présence commerciale dans un autre pays et, enfin, le déplacement de personnes physiques.

La question du quatrième mode, à savoir la prestation de services à l'échelle transfrontalière par des personnes physiques, a été évoquée plus longuement dans les interventions et les groupes de travail. Il s'agit d'un sujet de préoccupation majeur pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, et les participants s'y sont aussi attardés pour déterminer plus précisément jusqu'à quel point un APE doit couvrir cet aspect. La Commission européenne a précisé qu'elle proposait déjà dans l'APE des engagements concernant le quatrième mode qui vont au-delà de ceux pris dans le contexte de l'AGCS.

APE et intégration régionale

L'Afrique de l'Ouest est l'une des rares régions ACP qui font actuellement l'objet d'une profonde intégration régionale, en l'occurrence par l'intermédiaire de la CEDEAO et de l'UEMOA. Les participants ont été très attentifs à ce que l'APE ne sape pas le processus d'intégration régional en cours dans la région. La Commission européenne a souligné que son accord visait en fait à accompagner ce processus également.

Vous trouverez tous les exposés à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/trade/issues/bilateral/regions/acp/sem220109_en.htm

Intervenants:

Mamadou Diop Decroix, ministre du commerce du Sénégal

Mohammed Daramy, commissaire de la CEDEAO chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation

Abdoulaye Ndiaye, consultant et expert en commerce des services, directeur général d'AGIR promouvoir

Abdoulaye Sarre, président et cofondateur du groupe PCCI Group (Premium Contact Center International)

Joseph Baro, directeur général d'AGF BURKINA VIE, directeur général adjoint d'AGF BURKINA IART, président de CEFORE (Centres de formalités des entreprises) et représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso

Gilles Hervio, chef de la délégation de la Commission européenne au Sénégal

Peter Thompson, directeur de la DG Commerce de la Commission européenne

Pauline Weinzierl, DG Commerce de la Commission européenne

Fabien Gehl, DG Commerce de la Commission européenne

Xavier Coget, DG Commerce de la Commission européenne